

1. Débitrice: **PIERRE PICOT SA**, Croisettes 26,
1066 **Epalinges**

2. Déclaration de faillite: 17.06.2004

3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.08.2004

4. Avance de frais: CHF 10'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. Remarques: But: Etude et contrôle des projets; plans d'exé-
cution d'installations thermiques, de ventilation et climati-
sation; expertises et arbitrages; conseils techniques dans les
domaines relevant de l'art de ces spécialités.

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00074577)